

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
06/11/2021	06/11/2021		2021-0250
	1. Intitulé du pr	ojet	
Requalification du Centre-Bourg 2 de Ve			
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Préno		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	Commune de Vendeville		
Nom, prénom et qualité de la personne	Ludovic PROISY, Maire		
habilitée à représenter la personne RCS / SIRET 2 1 5 9 0 6 0 5	0 0 0 0 1 8		Collectivité Territoriale - Commune
RCS / SIRET 2 1 5 9 0 6 0 9	9 0 0 0 0 0 0 1 1 0	Forme juridique	Conectivite Territoriale - Commune
			0.5
Joignez 	z à votre demande l'anı	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea			22-2 du code de l'environnement et
C	dimensionnement correspo		
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39° Projets soumis à une étude	Aménagement et création	de nouveaux équi <sub>l</sub>	pements publics
		e 1 980.10 m2 sur	une surface d'assiette de terrain de
prévue par le schéma de cohérence territoriale en application de l'article	16 907 m2		
L. 122-1-5du code de l'urbanisme.			
	4. Caractéristiques génér	glos du projet	
Dahrant âtra munayé sa munayé sant farmarit			, formandaire
Doivent être annexées au présent formula		i la rubrique 8.1 al	rormulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventu Démolition d'une ancienne friche commer		énagement de nou	uveaux équipements publics à savoir :
- Salle Multisports	oldio ot concuration of an	onagoment de net	areaax equiperneme pablice a carelli .
- Boulodrome			
- Terrain Multisports			
<ul> <li>Salle Polyvalente des associations</li> <li>Accueil périscolaire/Ecole d'Arts Plasti</li> </ul>	aues		
- stationnement ouvert au public (70 place	•		
	•		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

La Commune a, depuis plusieurs mois, engagé une réflexion sur le projet de requalification du Centre Bourg et de la Zone du Courbillon dans la perspective de créer à terme un pôle attractif de ce secteur et de rendre cet espace public plus qualitatif, ouvert et lisible.

Le centre bourg actuel (secteur 1) situé autour de la Mairie et des écoles, même réorganisé, dispose d'une emprise au sol insuffisante et, par conséquent, ne permet pas l'intégration de l'ensemble du programme des travaux envisagés.

C'est la raison pour laquelle il est prévu de développer les équipements communaux sur la zone située à proximité immédiate (Secteur 2) qui constituerait une extension du centre bourg. Il s'agit d'une ancienne friche commerciale abandonnée sur laquelle subsistent des bâtiments dégradés, appelés à être démolis. D'après la base de données BASOL, aucun risque en matière de pollution du sol et risques technologiques n'existe sur cette zone.

Le secteur 2 constitue, comme il a été dit, un espace délaissé. L'objectif consiste à renouer cet espace limitrophe au centre bourg (secteur 1) afin de pouvoir répartir également les équipements et services sur la commune. Cette zone dispose d'un avantage : elle est facilement accessible depuis le centre bourg actuel et le tissu urbain y est plus lâche. File est dessenvie par deux voies : la rue du Fort et le chemin du Ruet 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront tout d'abord dans une première phase en la démolition de l'ancienne friche commerciale toujours présente sur l'une des deux parcelles visées par la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire (Section AD 92).

Ils consisteront dans un seconde phase en la construction et l'aménagement de nouveaux équipements publics sur les deux parcelles :

- Salle Multisports
- Boulodrome
- Terrain Multisports
- Salle Polyvalente des associations
- Accueil périscolaire/Ecole d'Arts Plastiques

La troisième phase consistera en l'intégration de ces aménagements dans un espace public verdoyant et ouvert cerclé d'une nouvelle voie à sens unique permettant de desservir l'ensemble des équipements projetés ainsi qu'un parking à destination des usagers.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation du projet, il est prévu dans l'ensemble de ce secteur 2 du centre-bourg,

- L'accueil journalier (5/7 jours) d'enfants avant et après les heures de classe en accueil périscolaire lors des périodes scolaires.
- -l'accueil journalier d'enfants (5/7 jours) d'enfants entre 2 et 14 ans toute la journée lors des périodes de vacances scolaires dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement
- L'accueil journalier (5/7 jours) de classe des écoles maternelles et élémentaires pour la pratique de l'éducation physique et sportive au sein de la salle multisports
- L'accueil hebdomadaire des différentes associations et activités municipales au sein de la salle polyvalente et de la salle multisports
- L'accueil hebdomadaire des adhérents de l'école d'arts plastiques
- L'utilisation quotidienne par les usagers et associations du terrain multisports et du boulodrome
- L'utilisation quotidienne par véhicules motorisés de la voie nouvelle à sens unique et du parking attenant

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr							
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Le projet sera soumis Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête Parcellaire en vue d'expropriation dans le cadre de la							
procédure d'acquisition des parcelles concernées.							
Par ailleurs, une convention a été signée avec l'Etablissement Public Foncier pour qu'il puisse assurer le portage foncier							
de l'opération ac							
4.5 Dimensions et caractéristiques du	proiet et superficie alobale de l'opér	ation - préciser les unités de mesure utilisées					
	eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Bâtiment d'accueil périscolaire/Ecole	e d'Arts	321.74 m2					
Plastiques Salle polyvalente		189.83 m2 1369.62 m2					
des associations Salle		98.92 m2					
Multisports							
Boulodrome		1980.11 m2					
		11.71 %					
Total							
ratio surface planchée créée/terrain							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques	Long. 0 3 0 8 0 2 Lat. 5 0 0 5 7 4 0 0 0					
<b>d'implantation</b> Rue du fort		•					
& Chemin du	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	,					
Buet	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,						
59175Vendeville	38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de						
	l'environnement :						
	Point de départ :	Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _					
	Point d'arrivée :	Long ° ' Lat ° ' "					
	Communes traversées :	• == == == == == == == == == == == == ==					
	Vendeville						
Jo	oignez à votre demande les ann	exes n° 2 à 6					
470							
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi							
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	une evaluation Oui Non					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen							
différentes composantes de votre ¡ indiquez à quelle date il a été auto							

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2ème échéance, approuvé par le préfet du Nord le 08 décembre 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Couvert par un Plan d'Exposition aux Risques(PER) de Mouvements de Terrain approuvé par arrêté préfectoral du 17 février 1992
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	×		A proximité des zones de protection des champs captants dans le projet de PLUI2 métropolitain arrêté le 15 décembre 2017
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	oléter le tableau suivar  ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque lié à la présence de cavités souterraines utilisées pour l'exploitation de la craie, encore appelées "catiches".  Couvert par un PERmouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		$\boxtimes$	Projet situé en bordure de l'autoroute A1
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Projet situé en bordure de l'autoroute A1.  D'après les préconisation de notre étude environnementale, il est envisagé une isolation acoustique de tous les bâtiments. Par ailleurs, il faut noter qu'un mur antibruit est installé depuis 2014 en bordure de l'A1. Le site du projet est concerné par cette installation déjà existante.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	$\boxtimes$	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non 🔀 Si oui, décriv		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	<u> </u>		
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non 🗙 Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de prendre en compte le double enjeu de protection et d'alimentation des nappes phréatiques, il est envisagé l'aménagement d'un parking drainant, un mécanisme d'infiltration de l'eau de pluie, et un système de récole de l'eau pluvial sur les bâtiments projetés.

Une analyse envionnementale globale du site a été faite (joint au cerfa). Cette analyse conclue en page 24 que «D'après la base de données BASOL, il existe un site pollué sur la commune – ETSWATTEL –NPC5952208– Ancien chantier de récupération de véhicule. Aucun risque ne concerne la zone de projet. L'entreprise est située de l'autre côté de l'autoroute A1.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où

il permet de requalifier qualitativement un espace actuellement en friche qui aujourd'hui cause des nuisances aux riverains (notamment par de nombreux squats). En outre, par les surfaces d'espaces verts projetées, il permettra à la population de profiter d'un cadre agréable et accueillant. Par ailleurs, la surface de plancher créée demeure raisonnable puisqu'elle n'excède pas 1 980.1 m2

## 8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -1 non publié; X Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), | 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du |
ablacode de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

# Peulliez compléter le tableau al-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet Pengagement at signature Je certifle sur l'honneur l'exactifude des renseignements ci-dessus Fait à Vendeville Signature Signature



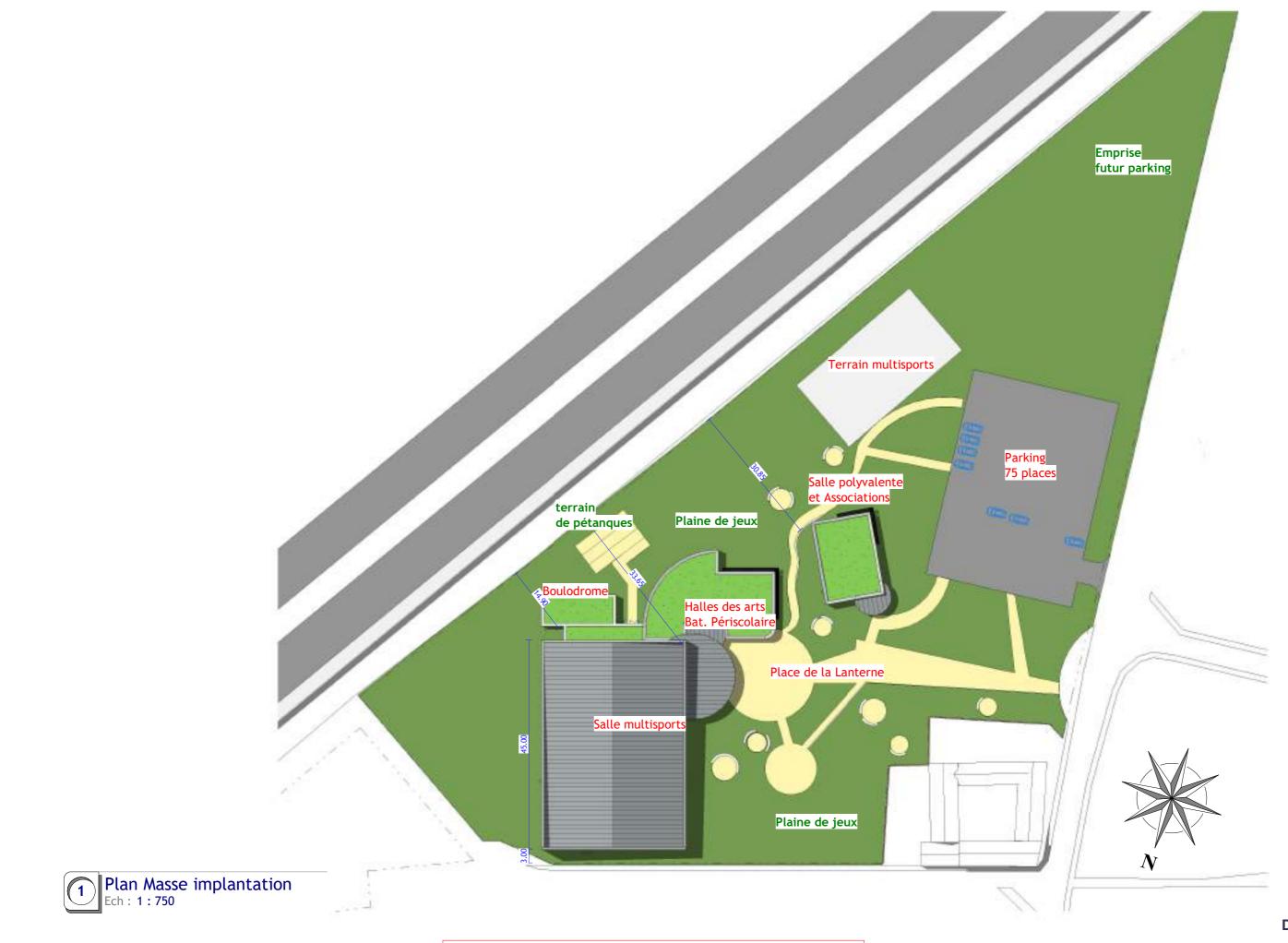


© IGN 2017 - www.gacportal.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :

3" 04' 35" E 50" 34' 29" N





DATE / 02.11.2021

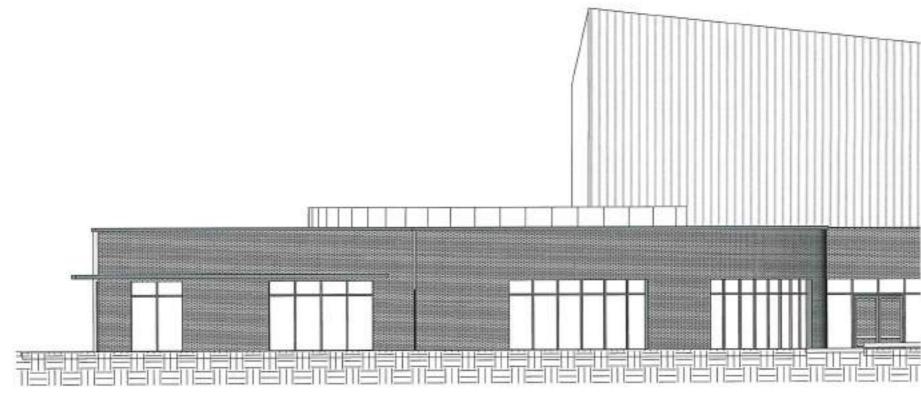


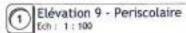


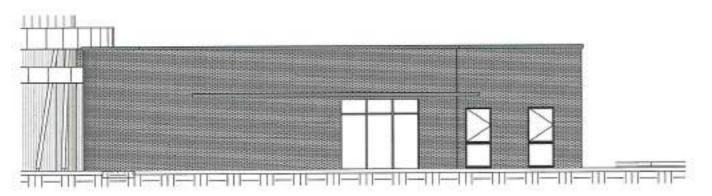




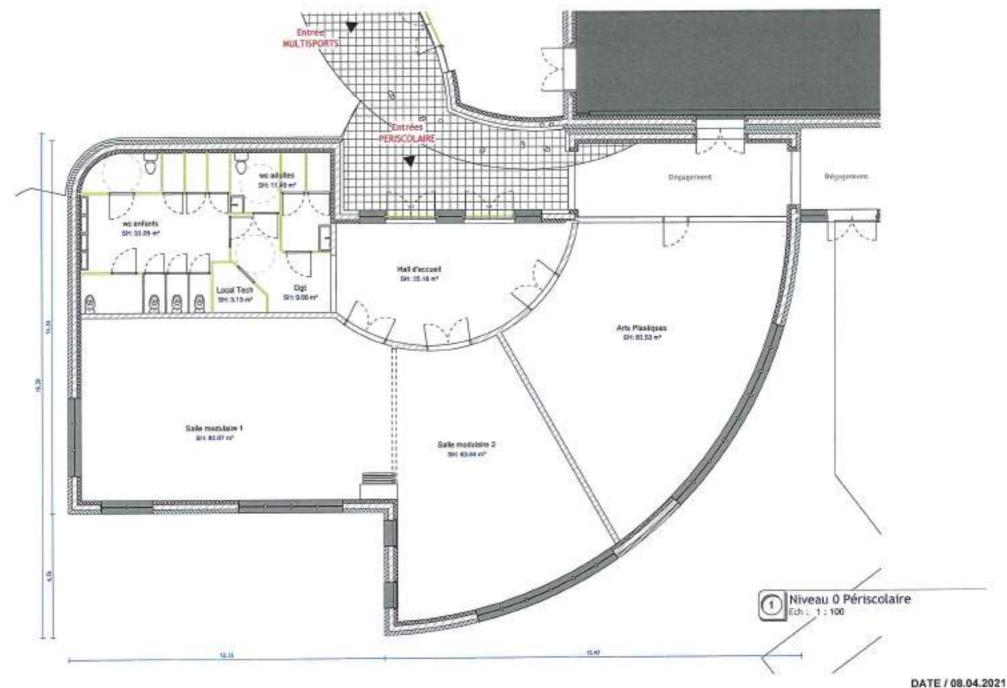




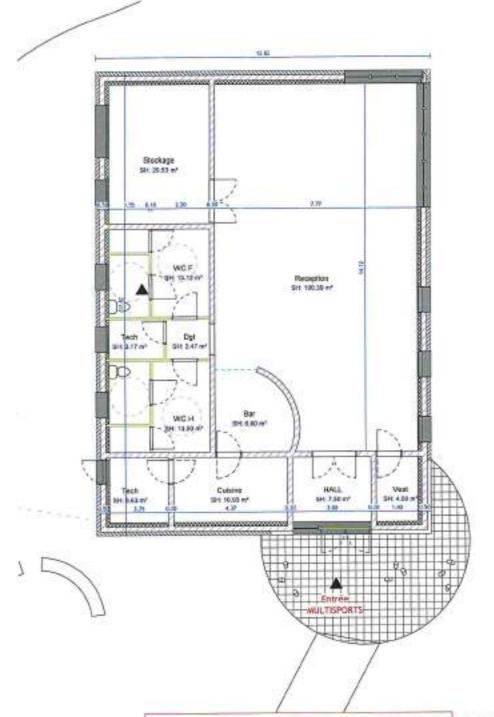




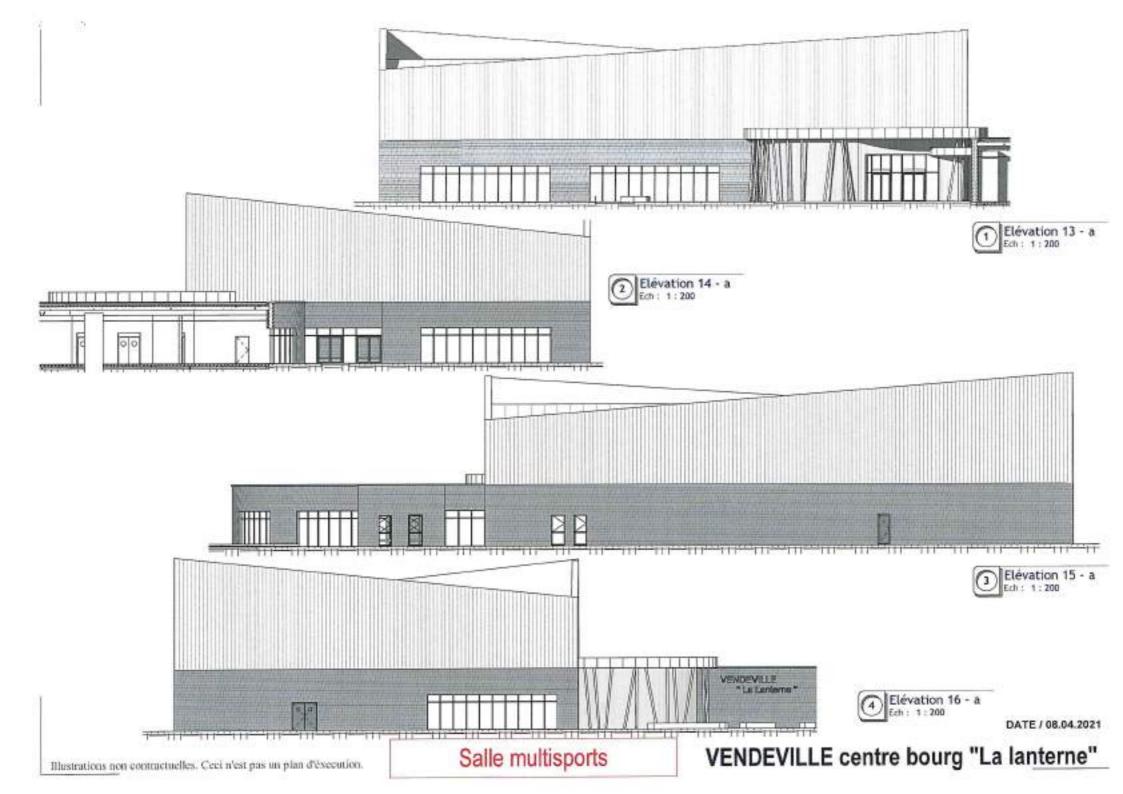
Elévation 12 - Periscolaire Edi : 1 : 100

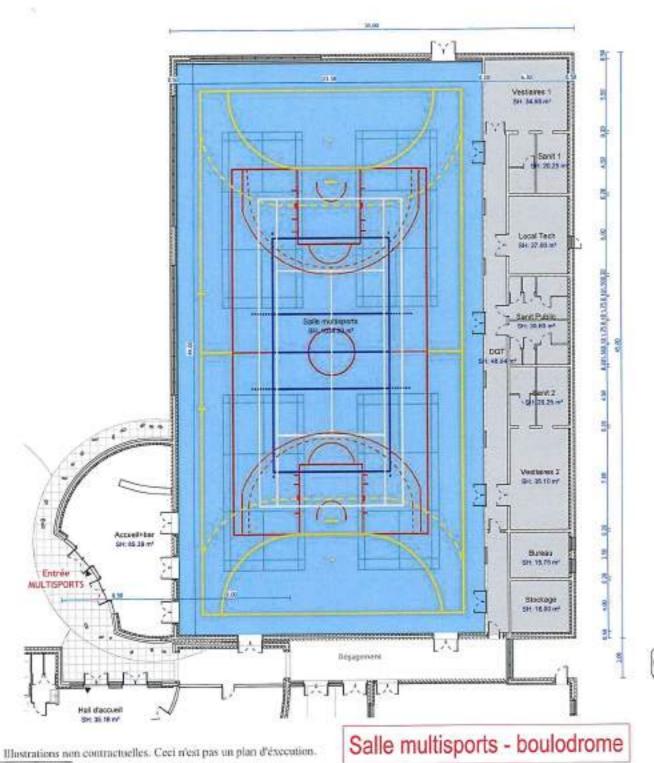


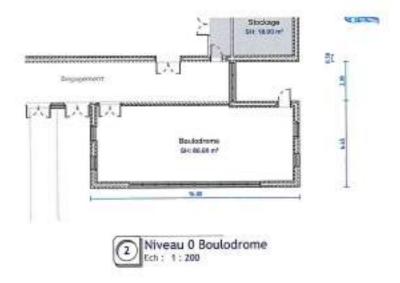




Niveau O Salle Poly et asso





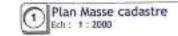


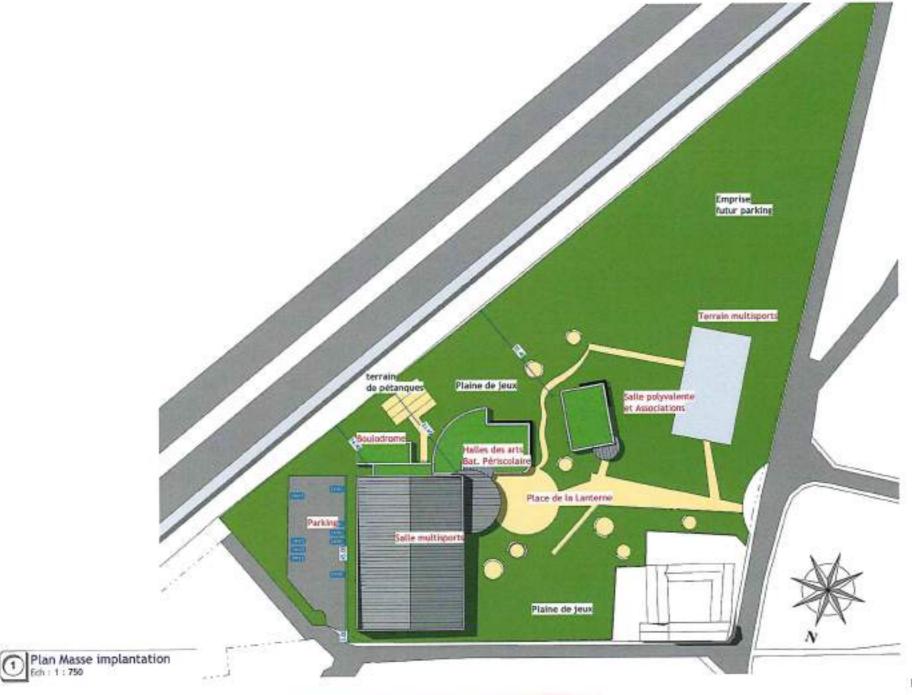
Niveau 0 Salle Multisports Ech: 1:200

DATE / 08.04.2021

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"









Plan Masse paysager Ech : 1 : 750

plan masse paysager

Boulodrome	86.60 m²
Degt.	12.32 m²
	98,92 m²
	98,92 m <sup>±</sup>

### Périscolaire

L'CLESCOREILC	
Salle modulaire 1	82.07 m <sup>2</sup>
Salle modulaire 2	63.64 m <sup>2</sup>
Salle modulaire I	Pièce superflue
we enfants	33.05 m <sup>3</sup>
we adultes	11.49 m <sup>2</sup>
Hall d'accueil	35.18 m <sup>2</sup>
Dgt	9.66 m <sup>2</sup>
Local Tech	3.13 m <sup>2</sup>
Arts Plastiques	83.53 m²
	321.74 m <sup>3</sup>
Périscolaire	321.74 m <sup>2</sup>

### Salle Multisports

Salle multisports	1034.00 m <sup>2</sup>
Accueil-bor	85,38 m²
Vestiaires I	34.65 m²
Sanit 1	20.25 m <sup>2</sup>
Local Tech	27.00 m <sup>2</sup>
Bureau	15,75 m <sup>2</sup>

Stockage	18.00 m <sup>2</sup>
Vestinires 2	35.10 m²
Sanit Public	30.60 m²
Sanit 2	20.25 m²
DGT	48.64 m <sup>2</sup>
	1369.62 m <sup>3</sup>
Salle Multisports	1369.62 m <sup>2</sup>

### Saile Polyvalente

Reception	100.39 m²		
Vest	4.00 m <sup>3</sup>		
HALL	7.50 m²		
Bar	8.60 m <sup>2</sup>		
Stockage	20.53 m <sup>2</sup> 5.63 m <sup>2</sup> 13.50 m <sup>2</sup> 13.12 m <sup>2</sup>		
Tech			
WCH			
WC F			
Tech	3.17 m <sup>2</sup>		
Dgt	2.47 m²		
Cuisine	10.93 m²		
	189.83 m <sup>3</sup>		
Salle Polyvalente	189,83 m <sup>2</sup>		

1980.10 m<sup>2</sup>

### INTENTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

### Intentions architecturales

Le projet a pour ambition d'utiliser des matériaux locaux, avec si possible un faible impact carbone. La brique de parement sera donc employée sur l'ensemble des équipements. Il s'agit d'un matériau pérenne et caractéristique de l'identité régionale.

Un matériau, tel que le bois, pour être utilisé pour faire référence à la démarche environnementale qui sera mise en place sur le projet. Il sera privilégié sur les espaces et façades marquant l'entrée de chaque équipement. L'objectif est de retrouver ce même matériau sur chaque bâtiment afin que leur lecture soit simple et intuitive pour chaque usager. En effet, la zone a vocation à accueillir un public intergénérationnel.

Les surfaces vitrées des bâtiments valoriseront les vues sur le paysage ainsi que les apports solaires naturels.

L'objectif est de traiter les équipements de la zone de façon homogène et cohérente, sans emprunter une multitude d'architecture. La volumétrie de chaque bâti donnera la spécification de l'équipement et les matériaux auront la capacité d'unifier le traitement architectural de la zone.

Afin de traiter les hauts volumes de la salle des sports, il pourra être envisagé du polycarbonate et/ou bardage afin d'apporter la lumière naturelle nécessaire à l'usage sans éblouissement.

Les bâtiments intègreront dans leur conception architecturale des protections solaires extérieures afin de garantir un confort hygrothermique aux futurs usagers.

Des isolants biosourcés ou à faible impact carbone seront privilégiés. Le système constructif pourra être envisagé en bois (ossature, élévations...) si compatible avec la typologie d'équipements. Cette filière sèche a un faible impact carbone et permet une évolutivité du bâtiment, contrairement à une conception en maçonnerie.

Il est proposé des toitures terrasses qui pourront être végétalisées. En effet, ce procédé participera à l'intégration des équipements dans le paysage, notamment pour les locaux en R+1 ayant vue sur les autres bâtiments. Dans le cadre de la démarche environnementale, les toitures terrasses favoriseront la gestion des eaux pluviales.

Concernant les revêtements intérieurs de chaque équipement, seront privilégiés les produits à faible émission de COV. Ils seront définis et adaptés à chaque typologie d'usage : crèche (sol souple), salle de sport (sol spécifique), salle association, bureaux...

Concernant la performance énergétique des équipements, le niveau RT2012 sera à respecter à minima (à voir pour l'atteinte d'un Bbio-10% en base). Du fait d'un phasage de la construction des équipements, les systèmes de chauffage et de ventilation seront indépendants à chaque bâtiment en base. Cependant, il pourra être envisagé ou anticipé la mutualisation du local de production de chaleur à l'échelle du centre-bourg 2. La production pourrait uniquement à base d'énergies renouvelables (biomasse ? solaire thermique ou photovoltaïque ? géothermie ?).

Le projet d'aménagement du centre-bourg 2 s'intègrera dans une démarche environnementale.

### Intentions paysagères

L'accroche sur la rue du Fort est volontairement dynamique pour créer une dilatation naturelle de l'espace public marqué et séquencé par les aménagements paysagers et le mobilier à destination des usagers. En effet, l'aménagement intérieur du centre-bourg 2 sera réservé au piéton. Il sera accessible depuis la rue du fort et depuis les espaces de stationnement (dont chemin Buet) par des cheminements secondaires.

Les cheminements seront réalisés pour être accessible à tous (respect de la réglementation en vigueur). Il pourra être envisagé un sable stabilisé ou un béton désactivé.

Les essences plantées seront régionales et facile d'entretien (ex. prairies fleuries, gramiénes, viornes colorées, pelouses, eulalie, canche cespiteuse...). Le traitement paysager permettra de jouer sur les hauteurs et les textures, afin de rendre le parcours également pédagogique et de créer des paysages vivants. Quelques arbres seront plantés afin d'apporter ombre et intimité aux équipements et usagers (Erable champêtre, chêne pédonculé, bourdaines, cornouillers...).

Le mobilier urbain participera à la délimitation des espaces ainsi que la topographie du site (butte naturelle ou à créer). L'éclairage permettra de respecter l'éclairage extérieur minimal pour le cheminement des plétons. Des plots mobiles permettront la gestion du trafic sur la zone. Le mobilier choisi sera en cohérence avec celui existant sur la commune de Vendeville. La clôture de l'espace extérieur de la crèche s'intègrera dans les aménagements paysagers prévus.

La voirie réservée aux véhicules (parking) sera en enrobé. Les places de stationnement pourront être envisagées en dalle engazonnées plantées afin de faciliter la gestion des eaux pluviales et d'intégrer les parkings dans le paysage.

Une cohérence avec le projet du centre-bourg 1 pourra être recherchée sur le traitement des espaces extérieurs.



# Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mission de programmation du centre bourg à Vendeville

# Analyse Environnementale du Site

### Maître d'ouvrage :

Ville de Vendeville 79 rue de Seclin 59 175 Vendeville

Tél. 03.20.16.84.84 Fax. 03.20.16.84.85

### Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage :



### TW Ingénierie, Conseil et réseaux

Roost-Warendin, le 29 mai 2017 – Ind B N/Référence : CM-003-2016 - AMO Centre-bourg Vendeville

Ce document comporte 61 pages

Bureau d'études - Bâtiment et Process



# Sommaire

1.	Intr	oduction	4
2.	Pré	sentation du projet	5
2.1.	Pré	sentation générale	5
2.2.	Vue	des bâtiments faisant partie de l'étude :	6
2.2.1.	Laf	Mairie	6
2.2.2.	Las	alle Paul BUISINE et la salle d'arts plastiques	6
2.2.3.	Let	påtiment Stockage et la Chaufferie	6
2.2.4.	L'A	cueil Périscolaire	7
2.2.5.	L'ec	cole maternelle en rdc et le restaurant scolaire à l'etage	7
2.2.6.	L'éc	cole primaire et la garderie	7
2.2.7.	Lai	oibliothèque	7
2.2.8.	L'ar	ncien site d'activités	8
3.	Situ	ration de la parcelle	9
3.1.	Pré	sentation générale de la commune	9
3.1.1.	Dor	nnées administratives	10
3.1.2.	Dor	nnées géographiques	10
3.2.	Pré	sentation de la parcelle	11
3.2.1.	Situ	ation géographique	11
3.2.2		vironnement immédiat	
3.2.3.		nnées météorologiques	
3.2		Le vent	
	3.2.	La pluviométrie	
3.2	3.3.	L'ensolelllement	
3.2	3.4	Les températures	
		ntexte réglementaire	
	4.1.	Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille Métropole	20
3.2	4.2.	Le PLU de la Métropole Européenne de Lille	
4.		ématiques environnementales	
4.1.	Le	s compartiments environnementaux	22
4.1.1.	Le	sol	22
	1.1.	Géographie physique	
	12	Les risques géologiques	22
L'eau	26	200 100 100 100 100 100 100 100 100 100	
	1.3.	Gestion de l'eau	26
	.1.4.	Qualité de l'eau	
	1.5.	Les risques hydrologiques	
			33
4.1.2	1.2.1.	La qualité de l'air	33
		La pollution atmosphérique	3:
	1.2.2.	s ressources naturelles et énergétiques	3/
4.2.	Le	s ressources naturelles et energeuques	and the same of



4.2.1.	Le	es ressources naturelles et renouvelables	34
4.2	1,1,	Potentiel solaire	.34
4.2	1.2.	Potentiel éoilen	.35
4.2	1.3.	Potentiel géothermique	.35
4.2.2.	Le	s ressources énergétiques	37
4.2	2.1.	Gaz	.37
4.2	2.2.	Réseau chaleur / froid	.37
4.2	2.3.	Electricité	.37
4.3.	La	biodiversité du site	38
4.3.1.	Le	s milieux naturels	38
4.3.2.	Le	paysage	39
4.3.3.	Oc	ccupation du sol et l'environnement bâti.	43
4.4.	Le	s éléments qui structurent le territoire	44
4.5.1.	Le	s commerces	45
4.5.2.		s services de proximité	
4.6.		s déplacements	
4.6.1.	Le	s axes routiers	48
4.6.2.	Nu	ulsances acoustiques	49
4.6.3.	Le	s transports	50
4.6.	3.1.	Transports en commun	
4.6.	3.2.	Mobilités douces	.53
4.6.	3.3.	Stationnements sur le site	.54
5.	Sy	nthèse	58



### 1. Introduction

Le présent document constitue l'analyse environnementale du site réalisée pour la requalification du centre-bourg de Vendeville à plus large échelle (extension du centre-bourg 1 sur une ancienne zone d'activité intitulée Centre-bourg 2). L'analyse environnementale du site fait partie, avec l'état des lieux des bâtiments, de la première phase du projet.

La particularité de l'analyse environnementale est le périmètre d'étude : il ne s'arrête pas aux limites de propriété mais se réalise à l'échelle du quartier, de la commune et de la région. L'ensemble des thématiques environnementales y sont abordées : les compartiments environnementaux (sol, eau et air), la biodiversité du site et les ressources disponibles, mais également le niveau d'accessibilité et de mobilité au vue de la configuration du site. Les risques et nuisances potentiels sont également étudiés.

Cette analyse environnementale dresse ainsi l'état des lleux du site et de ses alentours. Ceci afin de déterminer les contraintes et exigences sociale, urbanistique, architecturale, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage. Un lien vers les cibles HQE® est réalisé à l'issu de chaque thématique dans le but de mettre en évidence l'impact positif ou négatif des caractéristiques du site sur l'atteinte des performances de chacune des cibles. Une synthèse de l'ensemble des thématiques est réalisée et se situe à la fin du document.

Destinée à la maîtrise d'œuvre, elle inspire le programme de l'opération qui fait état des objectifs à atteindre en termes de performances énergétiques et environnementales au vue de l'état des lieux des atouts et contraintes du site.

	Analyse environnementale de site Diagnostic de l'existant
[.	Programme technique, environnemental et fonctionnel de l'opération
1.	Selection de la maitrise d'oeuvre
Ŀ	Conception du projet
1	Passation des constrats de travaux
1.	Suivi de chantier et réception



### 2. Présentation du projet

### 2.1. Présentation générale

Dans le cadre d'un projet de requalification du cœur de ville, la commune souhaite réorganiser les bâtiments environnant pour à terme créer un pôle attractif, ouvert et visible. La zone d'étude s'étend du centre-bourg de la commune jusqu'aux parcelles au du tissu urbain, donnant sur l'autoroute A1. La zone intitulée Centre-bourg 2 constitue le quartier de développement privilégié du centrebourg de Vendeville.

Une première réflexion avait été menée sur le périmètre centre-bourg uniquement, cette étude vise à établir le lien entre le Centre-bourg 2 et la centralité de la commune.



Cette réorganisation se fera avec l'intégration d'un volet environnemental et le diagnostic des bâtiments (isolation, ventilation, mode de chauffage, gestion de l'eaux et énergie renouvelables) dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).

### Le centre-bourg regroupe :

L'Hôtel de ville est situé au 77-83 rue de Seclin, 59175 Vendeville L'école Maternelle et le restaurant scolaire, rue du Guet, 59175 Vendeville

Life et a Driverire et la Contraire de de la Contraire de de Contraire de la C

L'école Primaire et la Garderie, rue du Guet, 59175 Vendeville

La Bibliothèque, rue du Guet, 59175 Vendeville

La Salle d'Arts Plastiques, rue de Seclin, 59175 Vendeville

Le bâtiment Stockage et Chaufferie, rue de Seclin, 59175 Vendeville

L'accueil Périscolaire, rue du Guet, 59175 Vendeville

Un bâtiment d'activités inoccupé est situé sur l'espace sud de la commune. Il n'a pas pour but d'être réhabilité et sa démolition devra être envisagée.



Cette étude concernera également les abords des bâtiments étudiés : parvis, accès, parking...

Le projet repose sur une intégration forte, dès l'amont, des préoccupations environnementales, tant en matière d'aménagement que de construction.

# 2.2. Vue des bâtiments faisant partie de l'étude :

# 2.2.1. La Mairie







2.2.2. La salle Paul BUISINE et la salle d'arts plastiques







2.2.3. Le bâtiment Stockage et la Chaufferie









# 2.2.4. L'Accueil Périscolaire





2.2.5. L'ecole maternelle en rdc et le restaurant scolaire à l'etage







2.2.6. L'école primaire et la garderie







2.2.7. La bibliothèque







# 2.2.8. L'ancien site d'activités









# 3. Situation de la parcelle

# 3.1. Présentation générale de la commune

La commune de Vendeville compte environ 1 692 habitants (en 2013). Elle se situe dans le département du Nord en région Nord-Pas-de-Calais et dans le canton de Faches-Thumesnil.

La commune se situe dans le pays du Mélantois en Flandre romane à 6,2 km au sud de Lille (9 km par la route). Vendeville est un village dont l'urbanisation s'étend en continu avec la commune voisine de Wattignies, il marque ainsi la limite urbanisé de Lille métropole, car il est par ailleurs entouré de terres agricoles, exploitées par des agriculteurs.

Sa superficie est de 2,57 km². Ses communes limitrophes sont: Faches-Thumesnil, Templemars, Avelin, Lesquin.

Vendeville est située à une distance de 9 km de Lille, 33 km de Douai, 24 km d'Orchies et 218 km de Paris

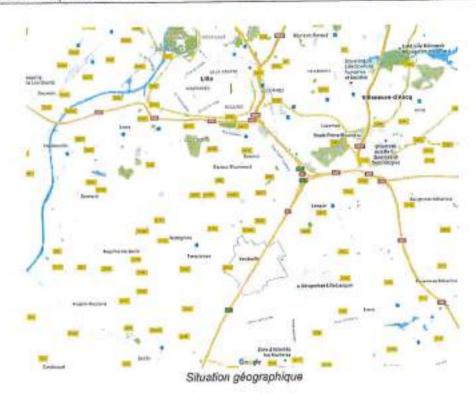


Vendeville dans son canton et son arrondissement Source : wikipedia.org



Blason de la commune Source : wikipedia.org





# 3.1.1. Données administratives

Pays	France			
Région	Nord-Pas-de-Calais			
Département	Nord			
Arrondissement	Lille			
Intercommunalité	Métropole européenne de Lille			
Canton	Faches-Thumesnil			
Code postal	59 175			
	Philippe Holvoote			
	Période du mandat en cours : 2014-2020			
Maire	77-83 Rue de Seclin 59175 Vendeville			

# 3.1.2. Données géographiques



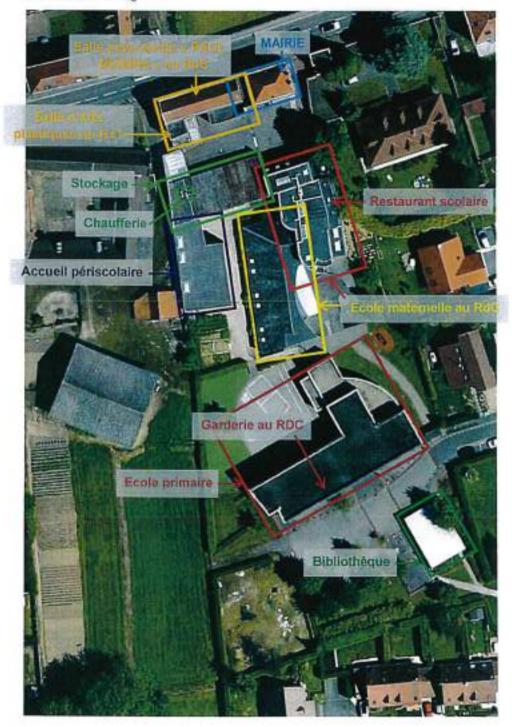
Source : visite-de-France.com



# 3.2. Présentation de la parcelle

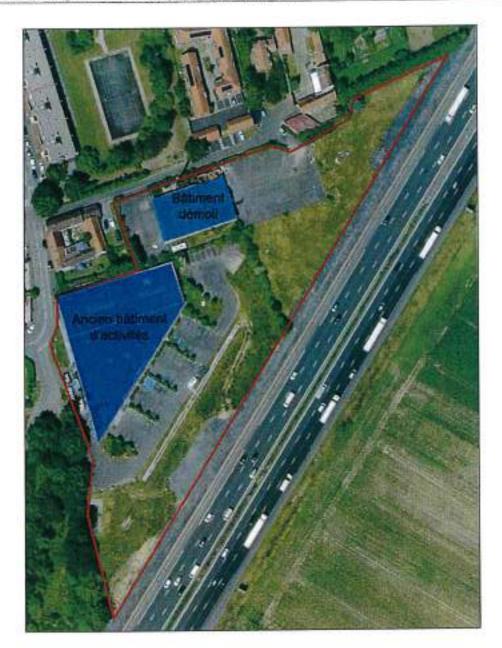
# 3.2.1. Situation géographique

Vue aérienne du centre bourg



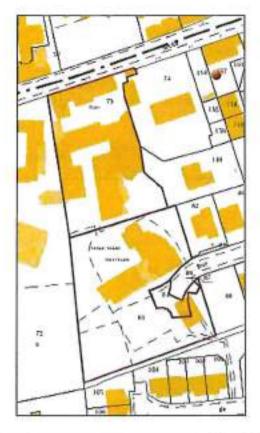
Vue aérienne de la zone Sud



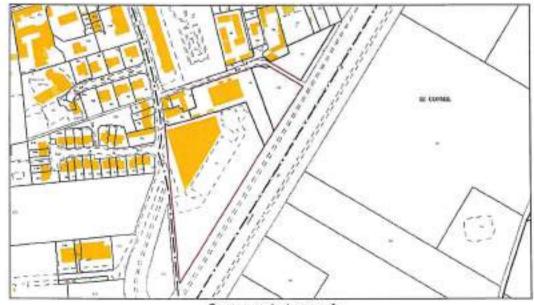


Maine et	Groupe Scolaire - Zone AC		
Adresse principale Rue de Seclin, 59 175 Vende Rue du Guet, 59 175 Vende			
Numéro cadastral	Surface	Surface totale	
AC 73 (Mairie)	2677		
AC 83 (Groupe Scolaire)	3459	6326	
AC 84 (Groupe Scolaire)	190		





Adresse principale	59 175 Vendeville	
Numéro cadastral	Surface	Surface totale
AD 32	1 477 m²	
AD 91	1 813 m²	16 907 m²
AD 92	10 642 m²	16 907 m-
AD 96	2 975 m²	



Source: cadastre.gouv.fr



### 3.2.2. Environnement immédiat

Autour de la parcelle de la mairie, il y a 1 Transformateur EDF, des habitations et une exploitation agricole.

Sur les parcelles situées au sud de Vendeville, une antenne est implantée dont l'exploitant et le propriétaire est ORANGE. Aucune étude n'a démontré un danger potentiel concernant son implantation.

H\* Identification Description du support Adresse Code Postal / Commens 804633 Pylone automobie/ 25 m / ORANGE CHEMT DU BUET PROCHE DE L'EGLISE 59175 VENDEVILLE



ZGOGMG





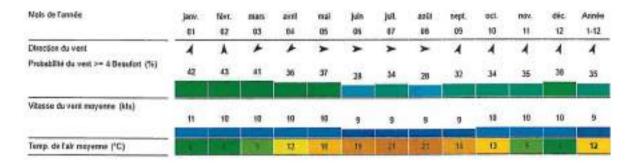
### 3.2.3. Données météorologiques

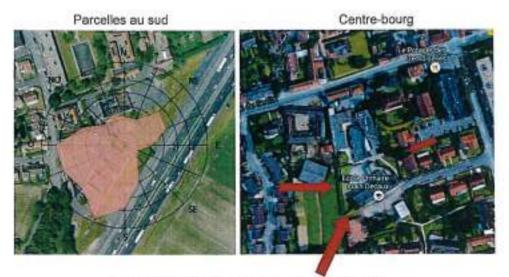
Les données météorologiques sont des renseignements à appréhender dès les premières phases de conception d'un projet ; notamment dans le choix de l'orientation du bâtiment ou de la disposition des pièces les unes par rapport aux autres. Ceci dans le but d'assurer une protection contre les vents dominants et une maitrise de l'ensoleillement.

### 3.2.3.1. Le vent

Les données météorologiques concernant la mesure du vent ont été mesurées par la station météo de Lille, situé à environ 6,2 km de Vendeville. Les données sont donc représentatives des conditions météorologiques retrouvées sur le site.

Les vents dominants proviennent essentiellement du sud-ouest. Ils sont observés une très grande partie de l'année mais restent de faible intensité.





Source: https://fr.windfinder.com/windstatistics/lille



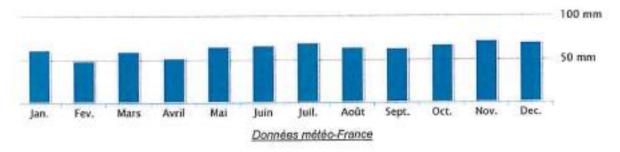
### 3.2.3.2. La pluviométrie

La station météorologique la plus proche est celle de Seclin. Nous étudierons les données de cette station.



Source: http://www.geoportail.gouv.fr

La pluviométrie annuelle observée sur le site (de Lille) est importante : plus de 742 mm d'eau avec un maximum relevé en novembre à 70.1mm. Le mois le plus sec étant le mois de Février avec 47.4mm.



### Potentiel des précipitations

Les données présentées au-dessus, mettent en évidence une pluviométrie annuelle moyenne de 742mm répartis sur toute l'année et des variations interannuelles avec une hauteur minimale enregistrée de 565mm en 2003 et une hauteur maximale de 814,6mm en 1993.

La régularité des pluies sur la région est particulièrement intéressante pour la récupération de l'eau pluviale.

Le territoire bénéficie d'un potentiel de récupération des eaux pluviales intéressant, en particulier pour les eaux de toiture (selon l'Observatoire International de l'Eau, la valeur moyenne limite est de 750mm/m²/an).

En ce qui concerne les usages des eaux pluviales, il faut rappeler qu'il existe aujourd'hui une réglementation quant à l'utilisation de cette eau, notamment pour des usages intérieurs. L'arrêté du 21 août 2008, défini les conditions d'usage de l'eau de pluie récupéré »e en tenant compte des éventuels risques, notamment sanitaires. L'usage de l'eau de pluie concerne donc essentiellement un usage d'eau, ne nécessitant pas une qualité dite « potable » pour l'usage effectué. On peut cîter les utilisations suivantes :

- Nettoyage des véhicules et sols extérieurs
- Arrosage des espaces vert et jardins

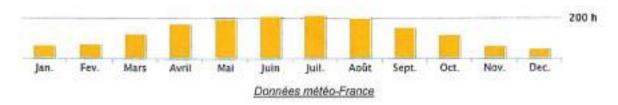


Alimentation des sanitaires

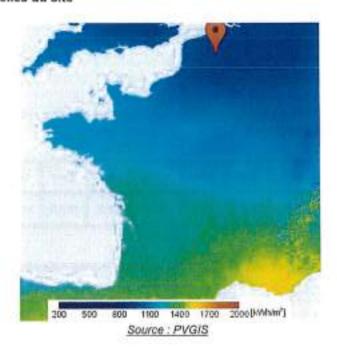
### 3.2.3.3. L'ensoleillement

L'ensoleillement est un facteur qu'il est important de prendre en considération pour la disposition des pièces : les pièces de vie seront à privilégier au sud. Elles devront être réduites à l'est et à l'ouest et complétement proscrites au nord.

La durée moyenne d'insolation annuelle du site est de 1617,5 heures. Le mois le plus ensoleillé étant le mois de juillet avec plus de 211,3 heures d'ensoleillement.



### Irradiations annuelles du site



La carte ci-dessus permet de définir l'irradiation annuelle du site qui est de 750-800 kWh/m².

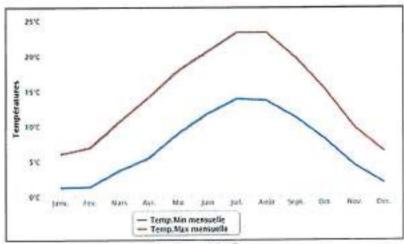
# 3.2.3.4. Les températures

Les températures moyennes annuelles sont les suivantes :

- Moyenne des températures mínimales : 7.1°C. Elles oscillent entre 1.2 °C en janvier et février et 13.8 °C en juillet.
- Moyenne des températures maximales : 14.5°C. Elles oscillent entre 6 °C en janvier et 23.3°C en juillet et aout.
- Température moyenne en °C



Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Moyenne
3.6	4.1	7.1	9.8	13.4	16.2	18.6	18.5	15.5	11,7	7.1	4.2	10.8



Données météo-France

# DJU – Degrés Jours Unifiés- du site

Les DJU (Degrés Jour Unifiés), sont des valeurs qui permettent d'estimer les consommations d'énergie en proportion de la rigueur de l'hiver.

Janv	Fev	Mars	Avril	Mal	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
428.7	399	338.8	231	152.2	78.1	40.5	36.2	122.5	214.8	235	262.3	2539

DJU de Lille

D'après le tableau ci-dessus, c'est le mois de Janvier qui est le plus rude et qui nécessitera donc le plus de chauffage.



# Lien avec les cibles HQE®

Eléments	Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Vents dominants	Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Les vents dominants proviennent principalement du sud-ouest	L'environnement bâti étant plutôt dense aux alentours de la parcelle, celui-ci protégera en partie le site.  Pour les parcelles situées au sud, il sera important de s'assurer que cette protection sera suffisante et de prévoir une orientation des bâtiment(s) / disposition des pièces adaptée afin de limiter l'impact des vents dominants.
Pluviométrie importante	Cible 5 Gestion de l'eau	> 740 mm d'eau par an	Mise en place de dispositif de récupération de l'eau de pluie afin de la réutiliser dans le cadre de l'entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie  Mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration et/ou rétention) afin de limiter le débit d'eau dans le réseau d'assainissement de la Commune.
Ensoleillement et irradiation faible	Cible 4	Ensoleillement limité : 1680h/an Irradiation faible : 750-800 kWh/m²	Utilisation de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque n'est pas optimum pour la production d'ENR
Gestion de l'énergie Amplitude thermique		C'est le mois de janvier qui est le plus rude et qui nécessitera donc le plus de chauffage	Prendre les caractéristiques thermiques en considération dans le choix du système de chauffage et de ventilation (calcul thermique et choix techniques)



### 3.2.4. Contexte réglementaire

# 3.2.4.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille Métropole

Le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme a été adopté le 18 décembre 1997. Il a été établi à l'échelle de l'arrondissement de Lille, concernant toutes les communes de la L.M.C.U. auxquelles s'ajoutent 39 communes hors communauté, soit un territoire recouvrant 126 communes. Ce Schéma Directeur a été annulé par jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 19 avril 2000.

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma Directeur a décidé par délibération du 28 septembre 2000, en application de l'article R122-4 du code de l'Urbanisme :

- D'engager la procédure de révision du Schéma Directeur existant ;
- De fixer les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat;
- De désigner l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille pour mener les études nécessaires à sa révision.

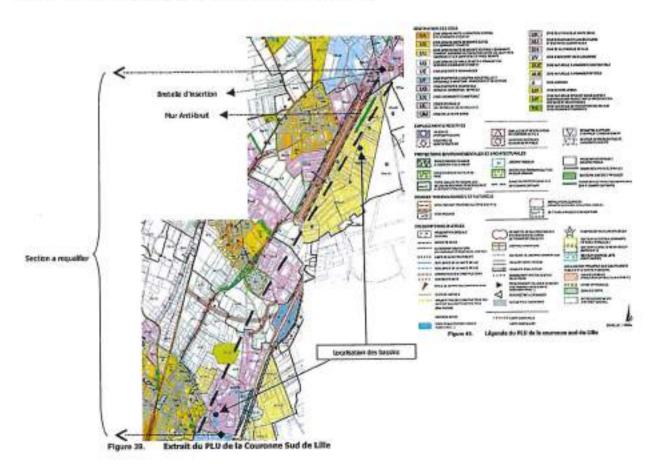
Le syndicat mixte du S.C.O.T. de Lille Métropole vient de lancer la révision du Schéma Directeur pour établir le Schéma de Cohérence Territoriale dont l'horizon de planification de l'aménagement du territoire est fixé à 2030.

Source: http://www.lillemetropole.fr

# 3.2.4.2. Le PLU de la Métropole Européenne de Lille

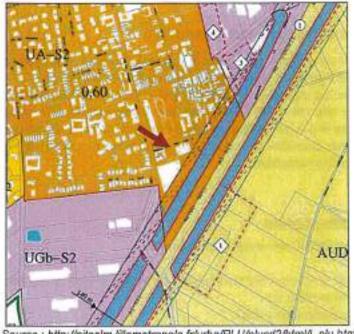
Le P.L.U. de Lille Métropole Communauté Urbaine couvre l'intégralité du territoire communautaire. Il comprend 87 communes, dont deux communes associées (Hellemmes et Lomme, associées à Lille), à l'exception du secteur sauvegardé de Lille, régi par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur publié le 05 juillet 1976 et approuvé le 04 août 1980.

La commune de Vendeville est couverte par le PLU de la MEL.





Pour toute transformation des locaux étudiés, il faut se référer au PLU avant d'entreprendre toute transformation.



Source: http://sitesim.lillemetropole.fr/urba/PLU/plucd2/html/i-plu.htm

Le PLU situe les parcelles en zone UA, c'est-à-dire, urbaine mixte à caractère central et dominante habitat. Le site est concerné par un emplacement réservé d'infrastructures en lien avec le passage de l'A1 au sud. Une marge de recul sur le terrain est établie afin de respecter une certaine distance avec le tracé de l'autoroute (indiqué comme prescription spéciale de voirie dans le PLU), il s'agit d'une prescription spéciale de voirie. Le règlement du PLU spécifie pour les zones UA des dispositions applicables aux prescriptions spéciales de voirie :

« 6) Dans les secteurs de prescriptions spéciales d'une largeur de 70 mètres comptés à partir de l'axe de la voie repérés au plan, ne sont admises que les constructions à usage autre que d'habitation ou de bureau » (p.3 du Règlement – Centres ruraux UA et UA-F3; Article 2; PLU de la MEL).

### Lien avec les cibles HQE®

Eléments	Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
PLU PADD	Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Des prescriptions particulières existent pour le projet dans Le PLU	<ul> <li>Procéder à des sondages sur les terrains et adapter les techniques de construction</li> <li>Rechercher l'unité d'aspect extérieur des constructions</li> <li>Assurer une perception discrète dans le paysage</li> <li>Vérifier les teintes et les matériaux des murs possible en fonction du PLU</li> <li>Adapter les nombres d'arbres par rapport aux places de parking décrit dans le PLU</li> <li>Aménagement des espaces verts par des essences locales</li> </ul>



# 4. Thématiques environnementales

# 4.1. Les compartiments environnementaux

Cette partie s'attache à analyser l'ensemble des paramètres des 3 compartiments environnementaux que sont le sol, l'air et l'eau au niveau de la parcelle concernée par l'étude.

Les risques, tels que les pollutions, l'altération des milieux y sont également détaillés. Ces derniers causent de manière plus ou moins importante des dommages économiques, une modification des équilibres écologiques et peuvent mettre des vies en péril. Il est donc important de mieux les connaître, de les identifier et les quantifier afin d'anticiper la mise en œuvre de politiques de précaution, de prévention et de protection adaptées.

### 4.1.1. Le sol

### 4.1.1.1. Géographie physique

Analyse du relief du site et de l'hydrographie

L'altitude moyenne de la ville de Vendeville est de 42 mètres environ et elle oscille entre 36 mètres au minimum et 51 mètres au maximum.

Le site étudié est à une altitude de 40m.



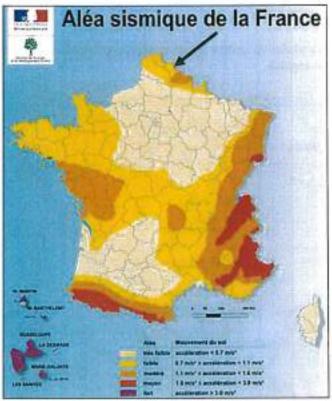
Il n'y a aucun cour d'eau à proximité immédiate du site.

### 4.1.1.2. Les risques géologiques

## Analyse sismique

Le risque sismique est défini comme « faible » par le BRGM. L'aléa sismique de la zone étudié est compris entre 0.7 et 1.1 m/s²; il est donc à prendre en compte dans la future conception du bâtiment.

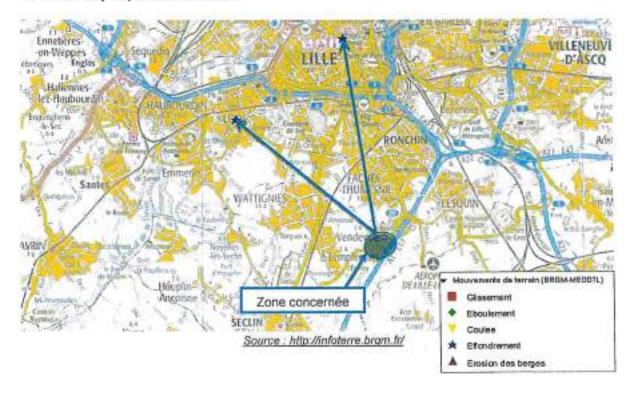




Source: http://www.brgm.fr/

### Analyse géotechnique

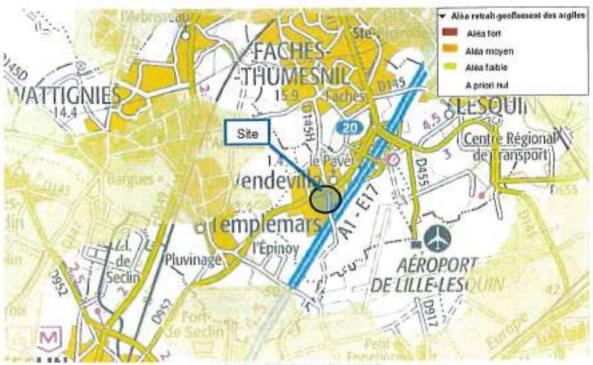
L'analyse géotechnique écarte les risques de mouvements de terrains tels que les glissements, éboulements, etc...Le site étudié est très éloigné des événements géologiques répertoriés par le BRGM, le plus prêt étant un risque d'effondrement situé vers Loos situé à moins de 10 km du site et donc n'influençant pas la zone étudiée.





### Aléas retrait-gonflement des argiles

La zone concernée est située au centre d'une zone qui présente un aléa à priori nul en termes de retrait-gonflement des argiles.



Source: http://infoterre.brgm.fr/

Ces cartes ont pour but de délimiter toutes les zones qui sont a priori sujettes au phénomène de retraitgonflement et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant.

### Pollution du sol et risques technologiques

D'après la base de données BASOL, il existe un site pollué sur la commune :

 ETS WATTEL ET - NPC5952208 - Ancien chantier de récupération de véhicules (n° BASOL 59.0098) - Lieu-dit La Pissatière

Aucun risque ne concerne la zone de projet. L'entreprise est située de l'autre côté de l'autoroute A1.





# ICPE- Installations Classées pour l'Environnement et sites SEVESO

Il n'y a aucun site répondant à ces critères sur Mons-en-Pévèle

Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations	
Pollution du sol	Aléa retrait- gonflement des argiles	Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Aléa à priori nul en termes de retrait- gonflement des argiles	déplorer, il conviendra tout de	



### L'eau

### 4.1.1.3. Gestion de l'eau

Gestion de l'eau potable

# ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU AU 1ER JANVIER 2016



La Société Noréade gère la distribution d'eau potable de la commune de Vendeville.









### QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC

**BILAN 2015** 

### Unité de distribution : VENDEVILLE

Cas informations sort fournits pur l'Agence Régionale de Serdé Nord - Pes de Calais - Fissadie, en application du code de la santé publique. Live le venus jour plus d'informations. Les résultats analytiques détailles passent être consultés à le mairie nu sur blactions assentable, santé pour à

# GESTIONNAIREN Maître d'ouvrage MEL MÉTROPOLE EUROP DELLLE Exploitant NORSADE CE. DE LA GORGUS RESSOURCES EN EAU Vous être alimentée par 13 captages PRODUCTION D'EAU Vous être alimentée par 1 station PRODUCTION D'EAU Vous être alimentée par 1 station PRODUCTION D'EAU

	And the second s
	MICROSIOLOGIE
cardaja da con	Contraction 20 values incomplete : 100,076 - mass : 0 permet Contractio material - 0 permet 100ml
	Tres nome qualité technologique.
	FLUGR
	reas can SJingt - man Etingt - response 13 mgt annuals and accept man 13 mgt
Un apport o	Eau peu fumbe. respierentare de fuar peut être conseille après avis médical.
	DURETE
- Commerce	market rest 1827 - mar 4277 restore 1827
	L'eau de votre stenau est tote dure.
	NITRATES
All bearing man	usic not 122 mpt - have \$5 mpt - superve 155 mpt United States - min - sender man 125 mpt
La consom	nurion d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la savés.
	PESTICIDES
	A salesta manetee ( task ( A.M.) pp. Little de audité par protoce ( A.1 (g))
Faces	réserve. Autour predicide n'a été délecté dans voire réserve.

### CONCLUSION

L'eau distribute au cours de l'armée 2015 présente une très bonne qualité tractérologique. Une set motée conforme sur expensas de qualité réglementaires fisées pour les substances indésinables, les substances tocques et les pestinités. Concernant la teneur en lons penchionales, elle respecta les reconstrandations en vigueur conformément à l'améte préfectoral du 25 octobre 2012.

Source: http://www.eaupotable.sante.gouv.fr



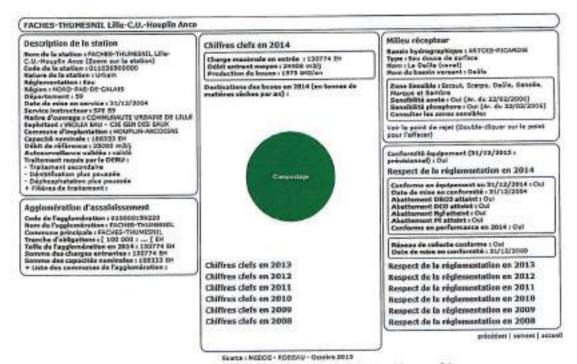
### Gestion des eaux pluviales et eaux usées

Les eaux usées sont gérés par « Métropole Européenne de Lille »



Source: http://www.services.eaulrance.fr/donnees/service/138446/2014

La station d'épuration la plus proche est celle de Fâches-Thumesnil Lille C.U.-Houplin-Ancoines



Source: http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/



### 4.1.1.4. Qualité de l'eau

Les eaux de la Marque Deûle

| Vigende | Constitut printer | Vigende | Constitut printer | Vigende | Constitut printer | Vigende | Vigen

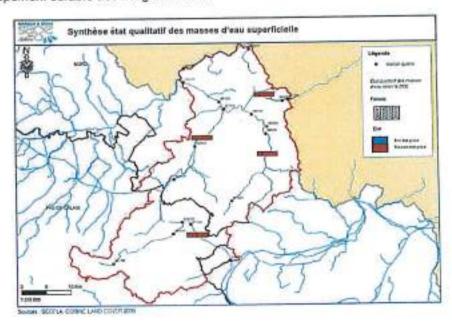
Carte des délimitations des Sages - Source : http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage Carte de la Marque Deŭie- Source : http://sagemarquedeule.fr/

3 grands enjeux du SAGE sur le bassin:

- La gestion partagée des aquifères, suite au constat d'une baisse générale des niveaux de la nappe,
- Le développement important de l'urbanisation au détriment des zones humides,
- 3. Des milieux naturels fortement dégradés et artificialisés

Pour répondre à ces enjeux, l'élaboration du SAGE Marque-Deûle se fera en travaillant selon quatre commissions thématiques:

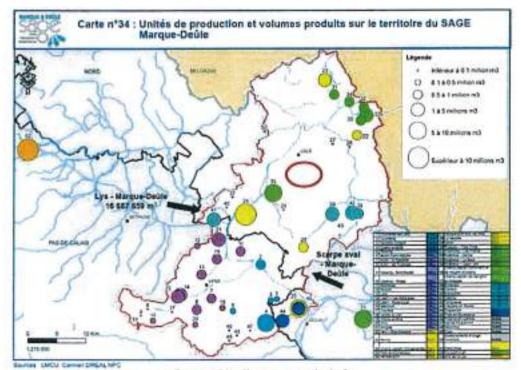
- Gestion de la ressource en eau
- Reconquête et mise en valeur des milieux naturels
- Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques
- Développement durable des usages de l'eau





# La production de l'eau potable

L'eau potable est produite par la collectivité du LMCU (Lille métropole Communauté Urbaine) numéro 35 sur la carte.



Source: http://sagemarquedeule.fr

# 4.1.1.5. Les risques hydrologiques

### · Risques d'inondations

La commune de Vendeville est référencée à l'inventaire des communes concernées par des inondations.



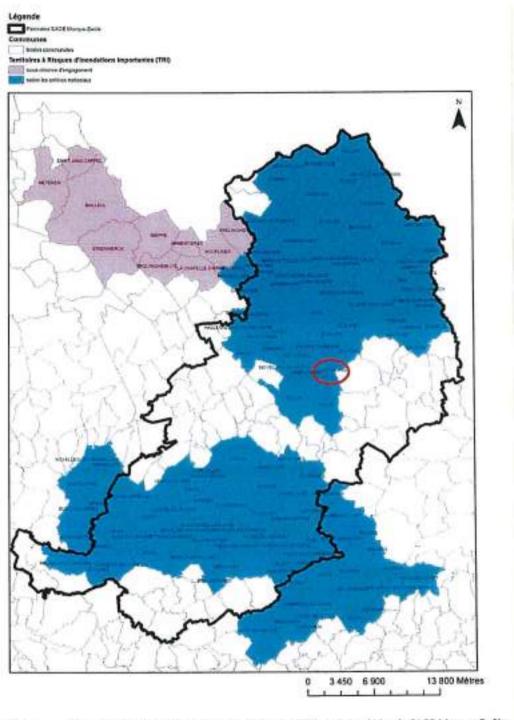


Figure 141 : Territoires à risques d'inondations importantes (TRI) sur le territoire du SAGE Marque-Deüle (DREAL)

Source: http://sagemerquedeule.fr

Selon le BRGM, la commune est concernée par des aléas variant de faible à très élevé pour le risque d'inondations dans les sédiments.





Inondation dans les sédiments - Sources : http://infolerre.brgm.fr/

Cependant, très peu de catastrophes naturelles sont identifiées sur la commune.

Amele		Date de la catastrophe	Date de l'arrêté	Data as journal officiel
	hondations, coulées de bose et mouvements de terrain	du 25/12/1999 au 29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
1	iste des catastrophes naturelles recensé	es pour Vendeville - Sour	e: http://diagno	ostic-ernmt.info/

# Lien avec les cibles HQE®

Eléments	Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Gestion de l'eau	Cible 5 Gestion de l'eau Cible 14 Qualité sanitaire de	Le site bénéficie d'un service de gestion de l'eau potable et des eaux usées	Réglage des appareils en fonction de la dureté de l'eau
Risques hydrologiques	. l'eau	Aléa d'inondation qualifié de faible sur la parcelle concernée par le projet	Consulter le PPRI concerné

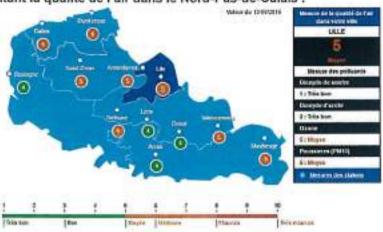


### 4.1.2. L'air

L'étude de la qualité de l'air, afin d'écarter tout risque de pollution atmosphérique ponctuelle et/ou persistante, est importante à réaliser afin de l'anticiper et/ou de la réduire dans le but de préserver la santé et la sécurité des futurs utilisateurs.

# 4.1.2.1. La qualité de l'air

Carte représentant la qualité de l'air dans le Nord-Pas-de-Calais :



Sources: http://www.atmo-npdc.fr/

# 4.1.2.2. La pollution atmosphérique



### Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations	
Pollution atmosphérique	Pollution liée au radon	Cible 13 Qualité sanitaire de l'air	Le risque allergo- pollinique est élevé en période printanière et met en défaut la qualité	Limiter l'implantation d'espèces responsables de allergies (en lie avec le tableau d	
	Pollution liée aux pollens		sanitaire des espaces	risque allergo- pollinique par pollen)	



# 4.2. Les ressources naturelles et énergétiques

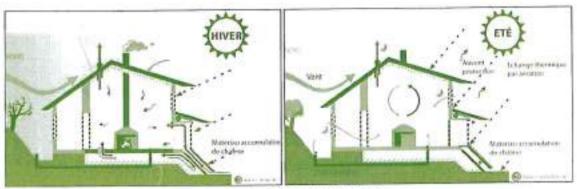
Cette partie de l'analyse vise à établir le potentiel du site étudié en termes d'utilisation des énergies renouvelables dans la limite du possible dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation des bâtiments.

# 4.2.1. Les ressources naturelles et renouvelables

### 4.2.1.1. Potentiel solaire

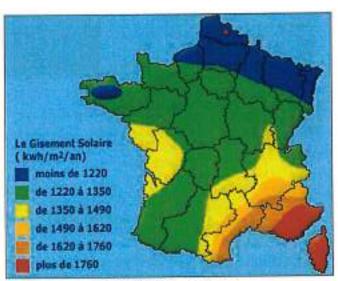
### Principe du bioclimatisme

Le principe du bioclimatisme repose sur l'utilisation de la conception naturelle du terrain : orientation par rapport à la course du soleil, utilisation de la végétation environnante (cf. schémas).



Source: maison-construction.com

Le projet consistant en partie à construire un bâtiment neuf, l'orientation du bâtiment pourra être optimisée. Un travail de répartition des locaux pourra donc être opéré afin de privilégier les apports solaires naturels dans les locaux de vie à occupation prolongée (salle de classes, bureaux, salle de motricité...). Les locaux techniques, stock et archives pourront être placés au nord.

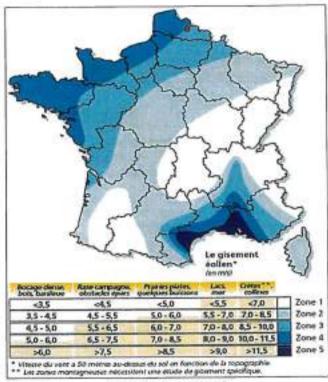


Potentiel solaire en France

Le potentiel solaire thermique et photovoltaïque du site est inférieur à 1 220 kWh/m²/an. Il n'est donc pas intéressant de s'orienter vers ce type de production pour ce projet.



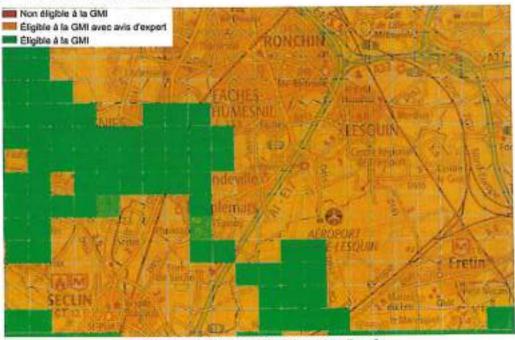
# 4.2.1.2. Potentiel éolien



Source: www.ademe.fr

Le site étudié se situe dans une zone classée « Zone 3 » par l'ADEME. Le potentiel éolien, au vue des caractéristiques du site (zone urbanisée) est donc considéré comme faible. Il n'est donc pas envisageable de proposer un système d'utilisation de la force éolienne viable économiquement et énergétiquement pour ce projet.

### 4.2.1.3. Potentiel géothermique



Source: http://www.geothermie-perspectives.fr



Le potentiel géothermique du site est défini comme éligible à la Géothermie de Minime Importance, mais avec avis d'expert.

# Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concemée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Potentiel solaire	Energie solaire passive	Cible 4 Gestion de l'énergie	La parcelle permet d'optimiser l'orientation des pièces à occupation prolongées	Concevoir une disposition des pièces en fonction des apports solaires naturels afin de limiter l'utilisation de la lumière artificielle et les gènes liées à l'éblouissement et au manque de luminosité
	Energie solaire thermique et photovoltaïque		Le potentiel solaire thermique et photovoltalique du site est inférieur à 1 220 kWh/m²/an et donc inexploitable	Il ne sera pas intéressant financièrement d'utiliser l'énergie solaire dans le cadre du projet
Potentiel éolien			Potentiel éolien faible	Le potentiel éolien n'est pas suffisamment important pour l'exploiter dans le cadre du projet
Potentiel géothermique			Le potentiel géothermique du site est considéré comme fort	Effectuer les études de sol nécessaire afin de connaître le potentiel géothermique précis de la parcelle concernée.



### 4.2.2. Les ressources énergétiques

Il s'agit, dans cette partie du document, de fournir des renseignements concernant les ressources énergétiques présentes sur le site.

### 4.2.2.1. Gaz

La ville de Vendeville est desservie par le distributeur GRDF, elle se trouve en zone 1.

Il existe 6 zones tarifaires numérotées de 1 (la moins chère) à 6 (la plus chère). La zone tarifaire n'influe sur le prix du kWh de gaz naturel que pour les consommations supérieures à 6000 kWh par an (chauffage au gaz). Pour les petits consommateurs, le prix du gaz est identique en tout point du réseau GRDF.

Le gaz de ville distribué par le réseau de GRDF Nord.



### 4.2.2.2. Réseau chaleur / froid

Aucun réseau de chaleur ou de froid n'existe à Vendeville.

### 4.2.2.3. Electricité

ERDF est le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de Vendeville. Cette filiale d'EDF assure ainsi le lien entre les lignes hautes et moyennes tensions et le point de raccordement des bâtiments, ainsi que le relevé des compteurs et le dépannage en cas de coupure.



Les agences ERDF Nord, compétentes pour le raccordement et le dépannage, sont :

- ERDF ARE Champagne-Ardenne : 3 rue des Romains, 51065 Reims
  - ERDF ARE Picardie: 74 rue Jean-Jaurès, 60100 Creil



### 4.3. La biodiversité du site

L'étude de la biodiversité présente sur le site permet de déterminer sa valeur écologique et les possibilités de la valoriser ou d'intégrer une biodiversité à plus fort intérêt écologique.

### 4.3.1. Les milieux naturels

Les 2 sites sont localisés dans des zones majoritairement urbaines : le centre-bourg et sa périphèrie. Très peu de milieux naturels sont repérés aux alentours des sites. Une forêt de feuillus en îlot est limitrophe des parcelles sud de Vendeville.



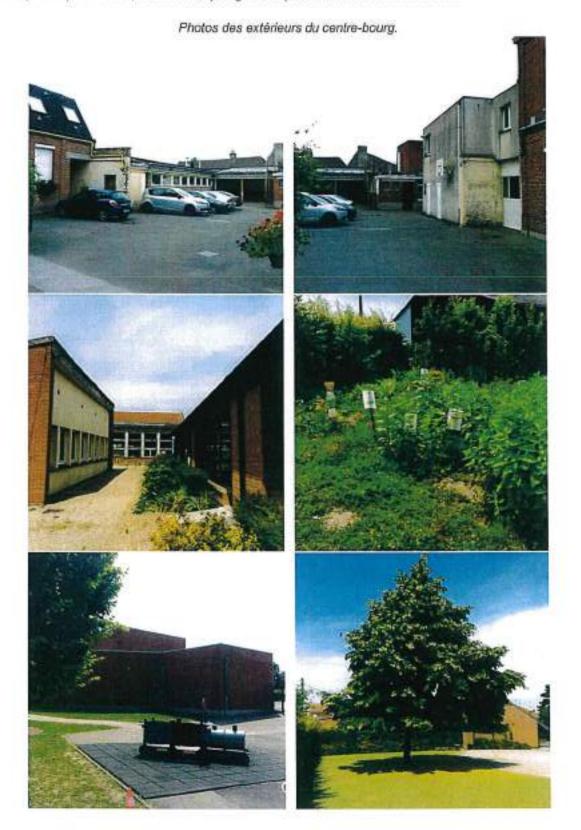
Source: http://www.geoportail.gouv.fr



# 4.3.2. Le paysage

En l'état existant, le centre-bourg est caractérisé par un tissu bâti dense. La mairie, l'école maternelle et l'école élémentaire sont regroupées. Un parking est situé dans la cour de la mairie et un autre au sud de l'école élémentaire.

Quelques espaces verts, arbres et un potager sont présents au niveau des écoles.









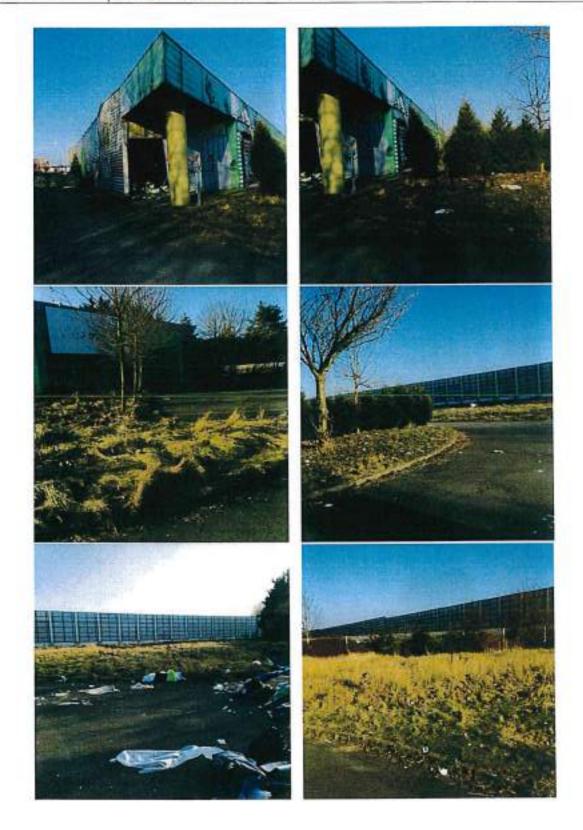
Les parcelles situées au sud sont des friches d'activités. Un bâtiment abandonné est présent sur une partie des terrains. Sur l'autre, L'empris du bâtiment démoli est très perceptible. Le reste des terrains est laissé en espace vert ou recouvert de macadam en lien avec les anciennes activités. Une antenne est située sur un des terrains clairement visible et identifiable depuis la voirie publique (chemin Buet).

Photos des parcelles situées au sud de Vendeville

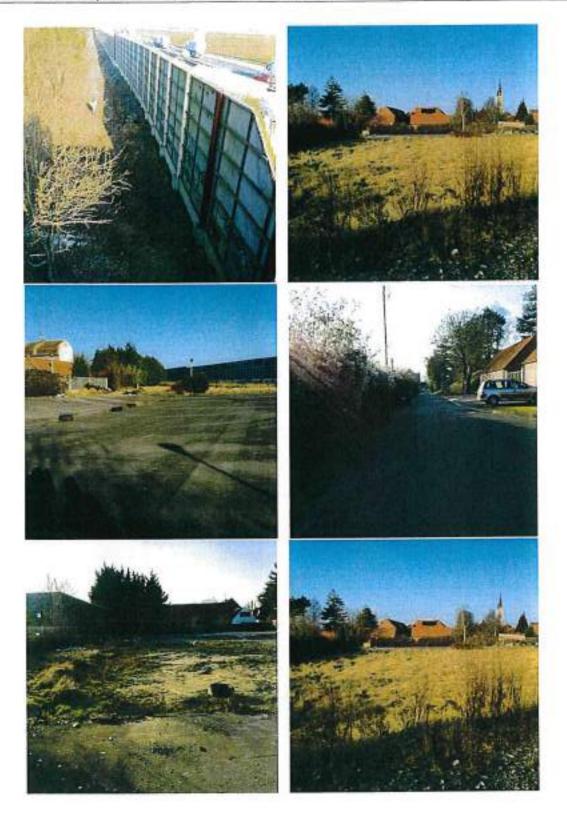






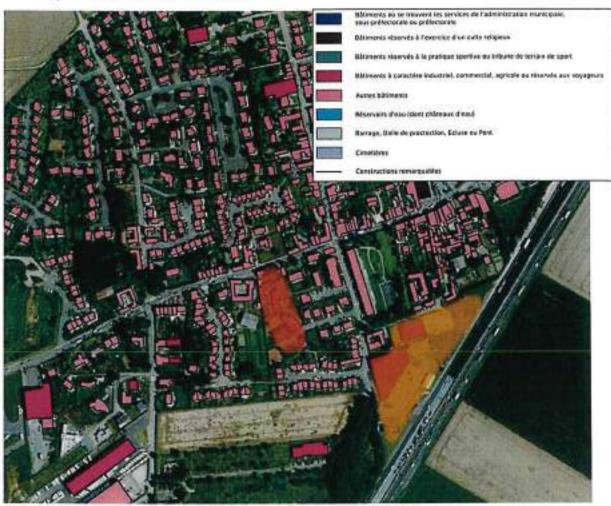








#### 4.3.3. Occupation du sol et l'environnement bâti



Source: http://www.geoportail.gouv.fr

Le centre-bourg constitue la centralité de la commune de Vendeville. Actuellement, cette zone donne sur la rue de Seclin, axe de desserte principal de la commune. Le tissu bâti est donc plus dense là où la centralité est la plus importante. Ce quartier est mixte, on y trouve de l'habitat, des services et des commerces/activités. En périphérie du centre-bourg, les quartiers sont majoritairement résidentiels. En entrée et sortie de ville, à proximité des axes de communication majeurs se développent les zones d'activités.

L'espace délaissé au sud en faite partie. Cette étude cherche à renouer cet espace limitrophe des quartiers résidentiels au centre-bourg. Afin de pouvoir répartir également les équipements et services sur la commune. Cette zone dispose d'un avantage ; elle est facilement accessible depuis le centrebourg et le tissu urbain y est plus lâche. Il est important de préciser qu'un projet de lotissement s'établit au sud du centre-bourg et à l'ouest de la zone délaissé. Cette zone est d'autant plus stratégique pour desservir les nouveaux quartiers de la commune.

La zone au sud est desservie par deux voies : la rue du fort et le chemin Buet.

Les deux zones concernées par l'étude forme un triangle avec le projet du lotissement localisé entre le centre-bourg et la zone du Courbillon. Les futures cosntructions ne comprennent que des logements individuels (de types T4 ou T5). Le projet compte 36 logements. Une zone de rencontre et des liaisons piétonnes sont prévues dans le projet et notamment vers le centre-bourg 1. Une continuité est à conserver avec le centre-bourg 1 et le centre-bourg 2.









# 4.4. Les éléments qui structurent le territoire

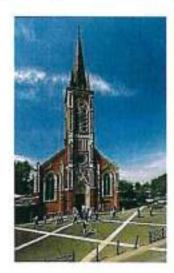
L'ensemble des infrastructures présentes dans l'environnement immédiat de la zone étudiée est répertorié dans cette partie de l'analyse.

### Monuments classés et sites inscrits

Il n'y a ni monument classé, ni site inscrits à Vendeville.

- Lieux remarquables :
- Eglise Saint Eubert, Pélerinage Sainte Rita et le monument aux morts du cimetière









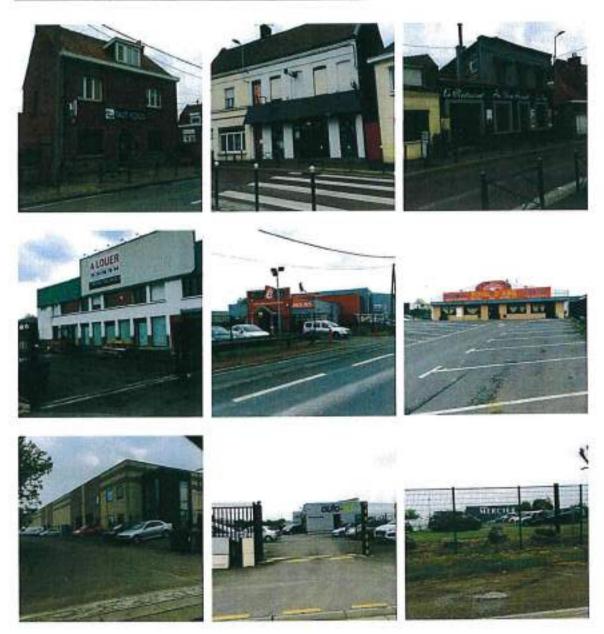
## 4.5. Les équipements

#### 4.5.1. Les commerces

Le centre-bourg donne directement sur la rue de Seclin, axe commercial majeur sur la commune. En périphérie du tissu urbain, se sont développées à proximité des axes de transports importants des zones d'activités également.







### 4.5.2. Les services de proximité

Les différents services disponibles à proximité de la commune de Vendeville sont donnés à titre d'information. Cette liste est non exhaustive.

Thèmes	Service	Nom	Adresse	Téléphone
	Infirmier	Mme Finet Virginia	115 Bis r Seclin, 59175 VENDEVILLE	03 20 49 07 76
	infirmière	Mme Deswarte Caroline	1 Bis r Fáches, 59175 VENDEVILLE	03 20 49 07 76
	Médecin généraliste	Docteur Ducamp Marc	2 r Avelin, 59175 VENDEVILLE	03 20 60 00 58
Santé	Kinésithérapeute	M Thomas Lladeres	115 Bis r Seclin, 59175 VENDEVILLE	03 20 52 26 29
	Dentiste -	Mme Degand Fabienne	1 Bis r Fäches, 59175 VENDEVILLE	03 20 60 27 19
		Mme Pelayo Eva	1 Bis r Fäches, 59175 VENDEVILLE	03 20 60 27 19



### Ecoles élémentaire et maternelle de Vendeville





Ecoles maternelle et primaire

### Lien avec les cibles HQE®

Eléments  Environnement bâti		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations  Veiller tout de même à préserver l'harmonie des bâtiments en respect du PLU	
		Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Aucun bâtiment ou façade de la commune ne sont classés ou protégés dans le périmètre immédiat du site		
Services de proximité	Gestion des déchets de chantier	Cible 3 Chantier à faible impact  Cible 6 Gestion des déchets d'activité	Plateforme de regroupement et de tri des déchets issus du BTP à moins de 100 km. Une plateforme de valorisation à proximité immédiate du site selon la FFBTP —ADEM (environ 5 kilomètres)	Anticiper la prise en compte des exigences du référentiel HQE® concernant la gestion des déchets de chantier (cf. Tableau des plateformes de gestion des déchets issus du BTP)  Profiter de la proximité de la plateforme de valorisation des déchets pour optimiser au maximum la gestion des déchets du chantier.	



### 4.6. Les déplacements

#### 4.6.1. Les axes routiers

L'accès de la mairie se fait par la rue de Seclin, qui est une voie dite « de liaison régionale » (départementale passante). Pour l'accès aux écoles, le restaurant scolaire et la bibliothèque, l'accès se fait par la rue du guet, qui est une voie dite « de liaison locale ». La voie locale est une rue dont le passage n'est pas important et qui n'engendre pas de nuisance ou de danger en particulier. Par contre, la rue de Seclin est une route très passante et est un accès direct à l'autoroute A1 (direction Lille ou Paris), soit un axe très fréquenté. La rue de Seclin est donc à surveiller, aussi bien pour la sécurité des piètons et cyclistes (pour les enfants par exemple), qu'en nuisances sonore (bruit important des camions et des voitures) et olfactives (pollution).

Les parcelles situées au sud ne sont desservies que par des voiries secondaires ou locales : chemin Buet et rue du Fort. Elles desservent en priorité les quartiers résidentiels. Elles rejoignent facilement la rue de Seclin. Il est plus difficile d'envisager des flux de circulation plus importants sur le chemin Buet. Le gabanit de la rue du Fort peut plus aisément faire la liaison entre la rue de Seclin et les parcelles au sud. Ces parcelles sont bordées par l'A1, un axe majeur et bruyant. La prise en compte de ces nuisances est primordiale dans l'aménagement de la future zone. L'isolation acoustique sera également un paramètre déterminant pour le confort des usagers.

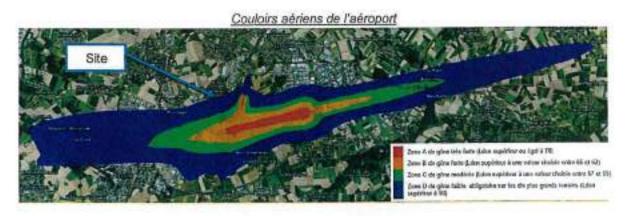


Source: http://www.geoparteil.gouv.fr



#### 4.6.2. Nuisances acoustiques

En plus de la proximité d'axes très passant et bruyant (rue de Seclin et Autoroute A1) qui demanderont un traitement acoustique, le site étudié se situe à la limite de l'aire d'influence de l'aéroport de Lesquin. L'aéroport est situé à 1 kilomètre à vol d'oiseau du site étudié. Cette contrainte peut engendrer quelques nuisances sonores. Néanmoins, des études montres que le site étudié est en dehors des nuisances anormales dues à cet aéroport (hors voies aériennes).



Source: http://www.geoportail.gouv.fr

Plan de servitudes Aéronautiques (PSA)





Source: http://www.geaportail.gouv.fr

### Lien avec les cibles HQE®

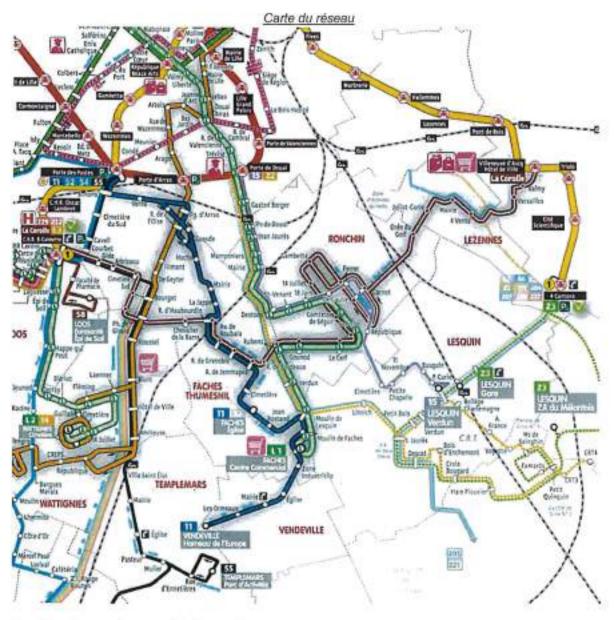
Eléments	Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Nuisances acoustiques	Cible 9 Confort acoustique	Nuisance possible dues à la route départementale, l'autoroute et à l'aéroport.	i veniera assurer un minimum

### 4.6.3. Les transports

### 4.6.3.1. Transports en commun

La commune de Vendeville est desservie par le réseau de transport en commun Transpole.





L'arrêt le plus proche est celui de la « Mairie ». Il dessert directement le centre-bourg.

Une seule ligne de bus passe par Vendeville. La ligne 11 est à destination de Lille (Porte des Postes) en passant par Fâches Thumesnil.

Sur Vendeville, un point Info Service concernant les lignes de bus est implanté au Tabac "Le Tom Top" 19, rue de Seclin.



Il y a deux arrêts de bus près de la mairie :



La commune de Vendeville ne dispose d'aucune gare. Une gare se situe à proximité de Templemars, commune limitrophe.

Une gare est située sur la commune de Templemars, rue Louis Sury.





### 4.6.3.2. Mobilités douces

### Liaison piétonne



La rue du Guet est limitée à 20km/h. Des liaisons piétonnes et sécurisées permettent de relier le centrebourg aux parcelles situées au sud.

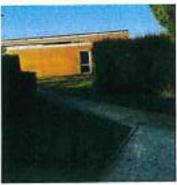














#### Accès pour les cyclistes

Aucune piste cyclable réservée n'est actuellement délimitée aux abords du site étudié (centre-bourg et parceiles au sud). Il n'y a pas de parking pour les deux roues non plus.

#### 4.6.3.3. Stationnements sur le site

- Pour la mairie :
  - Un parking est présent dans la cour de la mairie (pour le personnel).
  - Le public se gare sur les trottoirs à proximités de la mairie ou dans les rues adjacentes.
  - Il n'y a aucune place de stationnement réservée aux personnes à mobilités réduites.





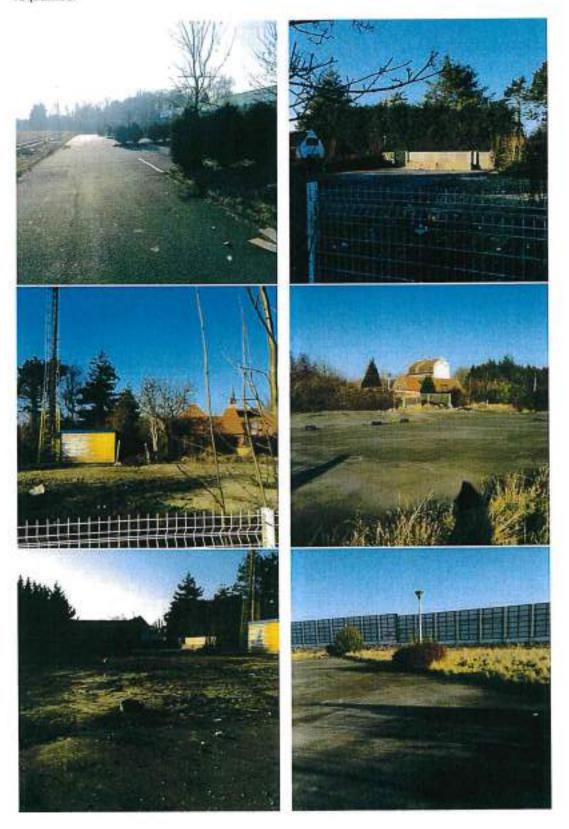
- Pour les écoles et la bibliothèque ;
  - Deux parkings sont situés près des écoles et de la bibliothèque (pour environ 30 places). De plus, une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduites est présente juste à côté de la bibliothèque.







Concernant les parcelles situées au sud, des anciens espaces de stationnement en lien avec les anciennes activités présentes. Ces espaces ne peuvent être réutilisés en l'état et nécessiteront d'être requalifiés.



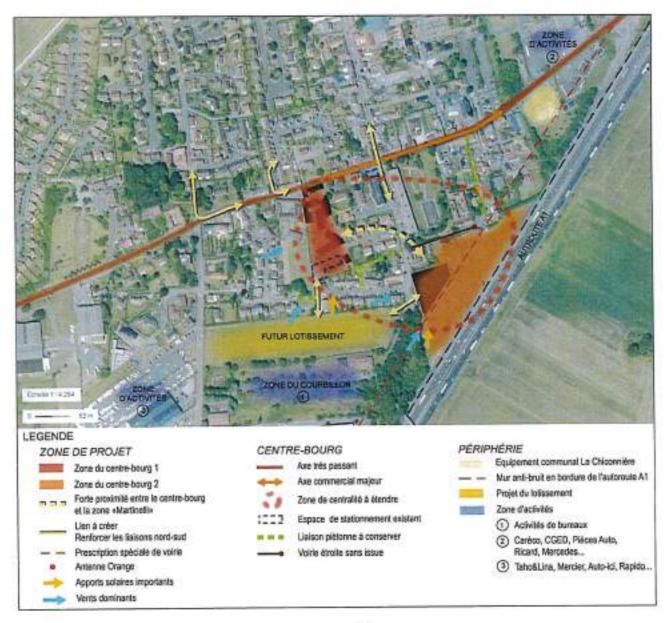


### Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Axes routier			Le site se situe sur une route départementale desservant l'autoroute A1 et une rue dite « locale ».	Eviter les nuisances au maximum pour les parcelles au sud.
	Transports en commun	Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Présence d'un arrêt de bus desservant une ligne importante non loin du site.	Valoriser les transports en commun.
Transports	Transports doux		Liaisons piétonnes au sud du centre- bourg, le reliant aux parcelles sud.	Prolonger et valoriser les liaisons piétonnes si possible.
	Stationnements		Stationnement PMR présent à proximité de l'école. Aucune place PMR pour la mairie.	Le Stationnement PMR sur les écoles est bon. Ajouter une place de stationnement PMR pour la mairie.



# 5. Synthèse





Themes abordés	1	Objet de l'étude	Lien avec cibles Etat des lieux		Préconisations
cernée	du site	Vents dominants	Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Les vents dominants proviennent principalement du sud-ouest	L'environnement bâti étant plutôt dense aux alentours de la parcelle, celui-ci protègera en partie le site. Il sera tout de même utile de s'assurer que cette protection sera suffisante et de prévoir une orientation du bâtiment / disposition des pièces adaptée afin de limiter l'impact des vents dominants.
Identification des caractéristiques de la parcelle concernée	climatiques	Pluviométrie	Cible 5 Gestion de l'eau	Pluviométrie importante de plus de 740 mm d'eau par an	<ul> <li>Mise en place de dispositif de récupération de l'eau de pluie afin de la réutiliser dans le cadre de l'entretien des espaces verts, nettoyage de la voierie, arrosage d'un potager pour l'école</li> <li>Mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration et/ou rétention) afin de limiter le débit d'eau dans le réseau d'assainissement de la commune</li> </ul>
	Particularités	Ensoleillement et irradiation	Cible 4 Gestion de l'énergie	Ensoleillement limité : 1660h/an Irradiation faible : 750-800 kWh/m²	Utilisation de l'énergie solaire thermique et photovolta/que non viable économiquement
	Pa	Amplitude thermique		C'est le mois de janvier qui est le plus rude et qui nécessitera donc le plus de chauffage	Prendre les caractéristiques thermiques en considération dans le choix du système de chauffage et de ventilation (calcul thermique et choix techniques)
Identification des cara	Contraintes liées aux réglementations en vigueur		Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Des prescriptions particulières existent pour le projet dans Le PLU	<ul> <li>Procéder à des sondages sur les terrains et adapter les techniques de construction</li> <li>Rechercher l'unité d'aspect extérieur des constructions</li> <li>Assurer une perception discrète dans le paysage</li> <li>Vérifier les teintes et les matériaux des murs possible en fonction du PLU</li> <li>Adapter les nombres d'arbres par rapport aux places de parking décrit dans le PLU</li> <li>Aménagement des espaces verts par des essences locales</li> <li>Prendre en compte la prescription spéciale de voirie pour les parcelles le long de l'A1.</li> </ul>



Themes abordés		Objet de l'étude	Lien avec cibles HQE®	Etat des lieux	Préconisations
Compartiments environnementaux	Sol	Risques hydrologiques	Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Aléa d'inondation qualifié de faible sur la parcelle concernée par le projet	Consulter le PPRI concerné

Thèmes abordés	1	Objet de l'étude	Lien avec	Etat des lleux	Exemples de préconisations
Ressources naturelles et énergétique	solaire	Energie solaire passive	Cible 4 Gestion de l'énergie	La parcelle permet d'optimiser l'orientation des pièces à occupation prolongées	Concevoir une disposition des pièces en fonction des apports solaires naturels afin de limiter l'utilisation de la lumière artificielle et les gènes liées à l'éblouissement et au manque de luminosité.
	Potentiel	Energie solaire thermique et photovoltaïque		Le potentiel solaire thermique et photovoltaïque du site est inférieur à 1 220 kWh/m²/an et donc inexploitable	Il ne sera pas intéressant financièrement d'utiliser l'énergie solaire dans le cadre du projet
		Potentiel éolien	**************************************	Potentiel éolien faible	Le potentiel éolien n'est pas suffisamment important pour l'exploiter dans le cadre du projet.
	Pot	tentiel géothermique		Le potentiel géothermique du site est considéré comme fort	Effectuer les études de sol nécessaire afin de connaître le potentiel géothermique précis de la parcelle concernée.



Thèmes abordés	Mi	Objet de l'étude	Lien avec cibles HQE®	Etat des lieux	Exemples de préconisations
Infrastruc tures	Е	nvironnement bāti	Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Aucun bâtiment ou façade de la commune ne sont classés ou protégés dans le périmètre immédiat du site étudié	Veiller tout de même à préserver l'harmonie des bâtiments et respect du PLU
bilité	Axes routiers		994/1018	Le site se situe sur une départementale desservant l'autoroute A1 et une rue dite « locale »	Veiller à l'isclation acoustique des bâtiments.
Accessibilité et mobilité	Transports	Transports en commun	Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Présence d'arrêts de bus desservant une ligne importante non loin du site	
		Transports doux		Aucune piste cyclable.	Valoriser les mobilités douces.
		Acc	Stationnements		Stationnement PMR présent à proximité de l'école. Aucune place PMR pour la mairie.

Thèmes abordés	Objet de l'étude	Lien avec cibles HQE®	Etat des lieux	Exemples de préconisations
Risques industriels	Nulsances acoustiques	Cible 11 Confort olfactif	Pas de nuisance au niveau des routes. Nuisance possible au niveau de la voie ferrée et l'aéroport situés à proximités.	Veiller à accurer un minimum d'ignistion acquetique aux